

- ✓ **Crèches**  
Restent ouvertes
- ✓ **Écoles maternelles, primaires, collèges, lycées**  
Restent ouverts
- ✓ **Ehpad**  
Les visites restent possibles dans le strict respect des gestes barrières. Vous renseigner auprès de l'établissement.
- ✗ **Bar, cafés, restaurants**  
Fermeture de tous les bars, cafés et restaurants
- ✗ **Réunions privées**  
Les réunions privées doivent être limitées à 6 personnes
- ✓ **Enterrements**  
Les cérémonies funéraires sont limitées à 30 personnes
- ✗ **Évènements publics**  
Les rassemblements publics doivent être annulés ou reportés.
- ✓ **Marchés alimentaires**  
Restent ouverts
- ✓ **Service publics (Mairie, La Poste...)**  
Restent ouverts
- ✓ **Commerces essentiels**  
Les commerces essentiels peuvent rester ouverts (magasins alimentaires, magasins de réparation, bureaux de tabac, hôtels, banques, blanchisseries, pompes à essence, pharmacie, ...)
- ✗ **Commerces non-essentiels**  
Fermeture de tous les commerces non-essentiels.
- ✓ **Livraison de repas, de produits divers**  
Restent autorisés
- ✗ **Cinéma, théâtre, salles de concerts**  
Fermeture de tous les cinémas, théâtres et salles de concerts
- ✗ **Rencontres sportives**  
Uniquement les rencontres sportives professionnelles à huit-clos
- ✓ **Transports en commun**  
Restent accessibles
- ✗ **Salles municipales**  
Fermeture de toutes les salles
- ✓ **Promenade autour de son domicile**  
Il est possible de «prendre l'air» une heure par jour dans la limite d'un kilomètre autour de chez soi avec une attestation dérogatoire de déplacement



## ATTESTATIONS DÉROGATOIRES DE DÉPLACEMENTS

Sous format papier ou numérique, vous devez vous munir d'une attestation selon la nature de votre déplacement.

### DÉPLACEMENT PERSONNEL

motif familial impératif, pratique d'une activité physique individuelle dans un rayon de 1 km, sortie d'un animal de compagnie, achat de première nécessité ou lié à l'activité professionnelle, rendez-vous médicaux

### DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL

à compléter et à faire signer par l'employeur. (ATTESTATION PERMANENTE)

### DÉPLACEMENT SCOLAIRE

à compléter et à faire signer par l'école ou l'établissement (ATTESTATION PERMANENTE)



MAIRIE DE VINASSAN  
9 RUE JEAN JAURÈS  
11110 VINASSAN  
vinassan.fr

# BULLETIN COVID-19 | N°6

## Vivre avec le virus

3 NOVEMBRE 2020

### LA MAIRIE RESTE OUVERTE

Dans le cadre de la continuité du service public, la mairie restera ouverte aux horaires habituels. Néanmoins, et afin de respecter au maximum les consignes sanitaires, il est conseillé aux habitants d'éviter de se déplacer et de privilégier les appels téléphoniques ou la prise de rendez-vous.

04 68 45 29 00

ÉVITEZ DE VOUS DÉPLACER !



### Le mot du Maire

Après l'assassinat du professeur Samuel Paty à Conflans Sainte Honorine, après l'attentat de Nice et autres exactions, nous vivons un contexte particulièrement tendu.

L'accumulation d'évènements horribles nous perturbent tous et nous font nous interroger sur ce que va être notre vie collective de demain.

Cette rentrée du 2 Novembre a été l'occasion pour la municipalité d'une réaffirmation des principes de l'école et de la République en allant rendre visite aux enseignantes. Je tiens à saluer le travail du corps enseignant, pris pour cible pour avoir fait un cours sur la liberté d'expression et de laïcité.

Après les annonces du Président de la République et celles du Premier Ministre la semaine dernière, la ligne de Vinassan ne bouge pas : ma priorité est la santé des Vinassanais et des Vinassanaises et la continuité des services publics de la Commune.

Si les mesures imposées pour combattre la propagation du virus sont contraignantes et difficiles, il ne s'agit pas de se résigner mais de s'adapter ensemble à ces conditions inédites. En cette période plus encore, la Commune de Vinassan est présente pour toutes celles et ceux qui en ont besoin. Ses services restent ouverts, ceux de l'Agglomération du Grand Narbonne également, vous trouverez donc dans ce bulletin spécial COVID toutes les informations nécessaires pour votre vie quotidienne pendant ce confinement.

Concernant les écoles et le service périscolaire, la reprise du 2 novembre s'est faite dans le respect du protocole sanitaire renforcé pour assurer la protection de tous, en matière d'accueil et des sorties des enfants, d'organisation des circulations et de restauration scolaire.

Soyez rassurés, parents d'élèves que ces mesures sont respectées.

*Soyez vigilants et prudents.  
Prenez soin de vous,*

**Didier ALDEBERT**

### MASQUE OBLIGATOIRE DANS LES GRANDES VILLES



Parmi les nouvelles mesures mises en place à compter du 30 octobre, le port du masque est devenu obligatoire sur la voie publique dans les communes de Carcassonne, Narbonne, Castelnaudary, Lézignan-Corbières et Limoux.

Dans ces 5 agglomérations, des contrôles de police et de gendarmerie sont désormais effectués, et tout contrevenant encourt une amende de 135€.

### APPLICATION «TousAntiCovid»

L'application n'utilise pas la géolocalisation mais uniquement le bluetooth pour vous avertir en cas de contact avec une personne positive.

#### VOUS Y TROUVEREZ :

- Un certain nombre de chiffres clés (nombre de cas positifs, taux d'incidence, ...)
- L'attestation dérogatoire de déplacement à compléter et à télécharger
- Lieux de dépistage à proximité
- La marche à suivre pour se déclarer en cas de positivité

### COMMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION SUR VOTRE SMARTPHONE ?



Android >



iPhone >



> TousAntiCovid > Installer



#TousAntiCovid

Ne pas jeter sur la voie publique



AFIN DE DIMINUER ET CASSER LA CIRCULATION DU VIRUS, LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES ESSENTIELS EST PLUS QUE JAMAIS INDISPENSABLE.

### C.C.A.S.

Depuis le déclenchement du plan Covid-19 par la préfecture, les membres du CCAS de la commune contactent par téléphone toutes les personnes de plus de 65 ans.

Un certain nombre de séniors n'ont pu être contacté, leur numéro de téléphone étant inconnus de nos services.

Si vous êtes concernés et que vous souhaitez avoir un soutien ou bénéficier d'une vigilance particulière de la part du CCAS, vous pouvez contacter la mairie au 04 68 45 29 00 ou l'élue délégué au CCAS au 06 31 83 28 05.



### LA POSTE

OUVERTURE : Lundi 9h-12h • Mardi 14h-16h • Mercredi 9h-12h • Jeudi 9h-12h • Vendredi 9h-12h • Samedi 10h30-12h  
Fermé dimanche

### BIBLIOTHÈQUE

Elle est fermée aux adhérents et aux écoles. Nous proposons un drive et un port de livres aux adhérents. Il faut appeler du lundi au vendredi de 15h à 17h pour prendre RDV avec la responsable Michèle au 04 68 45 27 44.

### DÉCHETTERIE

La déchetterie de Vinassan (Tél. 04 68 45 21 54) fonctionne normalement aux horaires habituels du lundi au samedi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30. Respect des gestes barrières, port du masque fortement préconisé.

### LOTOS – Fête de la St Martin ANNULÉ

Dans le cadre des restrictions liées aux rassemblements et à l'organisation de festivité, la commune est dans l'obligation d'annuler les lotos prévus au mois de Novembre 2020 ainsi que les festivités de la St Martin.

### Cérémonie du 11 novembre

Tout rassemblement de plus de 6 personnes étant interdits, la cérémonie du 11 novembre sera limitée au strict minimum et sans la présence du public.

**NUMÉRO UTILE**  
La préfecture de l'Aude met à disposition des audois et des audoises un numéro de téléphone et une adresse mail pour toutes questions liées au Covid-19 :  
**04 68 10 29 35**  
pref-covid19@aude.gouv.fr.

### GARDERIE CANTINE

Le nouveau protocole du 30 octobre lié au reconfinement est mis en œuvre dès la rentrée scolaire du 02 novembre à la cantine et à la garderie.

Il impose un renforcement des mesures sanitaires axées sur le port du masque dès l'âge de 6 ans, une limitation maximale des brassages entre groupes de classes et un respect continu des gestes barrières dans les espaces communs (couloirs, cantine, récréation), une désinfection et une aération renforcée des locaux.

Les enfants déjeuneront par classe et toujours à la même table.



### ÉCOLES-COLLÈGES-LYCÉES

#### PROTOCOLE SANITAIRE

Le protocole sanitaire en vigueur depuis la rentrée de septembre reste en vigueur et doit être renforcé :

- Limitation du brassage des élèves (sens de circulation, récréations en décalé...)
- Lavage régulier des mains
- Distanciation physique entre les élèves

NOUVEAUTÉ : LE PORT DE MASQUE DEVIENT OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS DÈS 6 ANS.

(si la situation sanitaire se dégradait des mesures supplémentaires pourraient être prises pour réduire les effectifs des classes notamment en lycée ou collègue à la demande du rectorat)

**Grand NARBONNE** citibus  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

- L'ensemble des lignes urbaines (A, B, C, D, E, Citadines), interurbaines (6 à 21) et Bus Cool fonctionneront.
- CITIBOUTIQUE ouvre ses portes sur rendez-vous à ses horaires habituels. (Possibilité de créer vos cartes d'abonnement, demandes de duplicata, rechargements d'abonnements)  
Pour prendre rendez-vous : 04 68 90 18 18 du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h  
LES PERSONNES SE PRÉSENTANT SANS RENDEZ-VOUS NE POURRONT PAS ÊTRE ACCUEILLIES.
- Vous pouvez acheter vos titres de transport directement en ligne :
  - Le site internet [www.citibus.fr](http://www.citibus.fr)
  - Application Citibus e-boutique



## Nos commerçants se mobilisent !

**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE : COMMERCES ET MARCHÉ**

**TABAC PRESSE** ..... 04 68 45 20 23  
Ouvert matin et soir (fermé dimanche après-midi)

**«L'AMI DU COIN»** ..... 04 68 45 78 81  
Ouvert matin et soir (fermé lundi soir et mardi)

**«LA COUR À PIZZA»** ..... 04 68 45 07 95  
Ouvert tous les soirs (fermé mercredi)

**BOUCHERIE RODRIGUES**..... 04 68 45 31 77  
Ouvert matin et soir (fermé dimanche après-midi et lundi)

**ÉPICERIE «LE 10»** ..... 09 81 91 50 15  
Ouvert matin et soir (fermé dimanche après-midi)

**BOULANGERIE «LE RETOUR AUX SOURCES»** ..... 09 81 19 98 41  
Ouvert tous les matins et le soir jusqu'à 19h (Fermé dimanche soir et lundi)

**PHARMACIE CAMINERO**  
Matin et soir (fermé samedi soir et dimanche).  
En lien avec le CCAS de la Mairie pour personnes isolées : 04 68 45 32 69

**TRAITEUR «LA POËLÉE GOURMANDE»**.....06 72 08 28 01  
Part individuelle à venir chercher le vendredi à 19h devant l'aire de camping.  
SUR COMMANDE UNIQUEMENT avant jeudi 20h.

**LE SEVENS** ..... 06 45 65 71 43  
Snack

**LE MARCHÉ DU JEUDI MATIN**  
PARKING DE LA GARE ROUTIÈRE  
TRAITEUR - FROMAGER - PRIMEUR

**VENDREDI MATIN**  
DEVANT L'ÉPICERIE, PLACE LÉON BLUM  
POISSONNIER

**SAMEDI MATIN**  
DEVANT L'ABSIDE, FACE À LA MAIRIE  
PÊCHEUR DE GRISSAN

## où vous balader ? À MOINS D'1 KM / 1 HEURE

- Le parc de Thel
- La glacière
- La pinède de Nouvel
- Le chemin coté Clape, le long de l'autoroute
- Le chemin qui relie les jardins du canal de Ste Marie à la route de Coursan

RESPECTER LES DISTANCES AUTORISÉES.  
N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR L'ATTESTATION DÉROGATOIRE DE DÉPLACEMENT.

Carte du confinement : le périmètre d'1 kilomètre

### SCANNEZ CE QR CODE



Indiquez une adresse ou un lieu, ou utilisez votre emplacement actuel, puis cliquez sur le bouton Calculer la zone

EXEMPLE : Mairie de Vinassan



**TESTS DÉPISTAGES "ANTIGÉNIQUES"**  
SE RENSEIGNER AUPRÈS DE VOTRE PHARMACIE (SOUS CONDITIONS)